

A quoi sert un Rased ?

- Il a pour missions :
 - la prévention des difficultés
 - l'aide aux enfants en difficulté
- Il analyse la situation scolaire de l'enfant à partir d'observations, d'évaluations, de bilans et d'entretiens.
- Il favorise la concertation à l'intérieur de l'école entre l'élève, sa famille et l'enseignant.
- Il peut proposer des aides spécialisées dans l'école ou orienter vers des aides extérieures.

Comment intervient-il ?

Il intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants :

- lorsque les difficultés scolaires et/ou comportementales d'un enfant persistent malgré les aides et les aménagements apportés au sein de l'école ou de la classe.
- lorsqu'une orientation est envisagée
- lorsque le comportement d'un enfant questionne
- lors de l'accueil d'un enfant à besoin particulier (situation de handicap...)
- Le Réseau d'Aides est une des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école.

RASED Pays de Gex Nord
Antenne de Divonne-les-Bains
240 Rue Guy de Maupassant
01220 Divonne-les-Bains

antenne.rased4.0011371k@ac-lyon.fr

☎ **Psychologue 06 70 07 40 39**

Notre secteur :

Environ 2000 élèves soit 77 classes réparties sur 4 communes :

- *Divonne-les-Bains*
- *Vesancy*
- *Sauverny*
- *Cessy*

L'équipe :

- **Enseignante spécialisée :**
Jessica Ménard (Maîtresse E/ aide à dominante pédagogique)
- **Psychologue :** Anaëlle Pernin

Réseau d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Dispositif gratuit d'aide aux enfants en difficulté mis en place par l'Education nationale.

L'enseignante spécialisée

- intervient à tous les niveaux de la scolarité.
- s'adresse à des élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, et qui sont signalés par leur enseignant ou l'équipe éducative.
- propose des évaluations et une aide spécialisée qui pourra prendre différentes formes : en petits groupes hors ou dans la classe, suite à une concertation avec l'enseignant de l'élève. Cette aide est complémentaire de celle mise en place par l'enseignant dans la classe.
- agit sur les stratégies d'apprentissage pour aider les élèves à dépasser leurs difficultés en prenant conscience de leurs compétences et en acquérant une ou des méthodes de travail.
- participe au Pôle Ressources.

La psychologue

- aide à l'analyse de la situation d'un enfant en lien avec l'enseignant, la famille et les intervenants extérieurs.
- porte attention aux processus psychologiques, au développement psychique et cognitif de l'enfant. Elle ne se substitue donc pas au conseiller pédagogique.
- propose des entretiens avec les enfants, les parents et les enseignants pour favoriser l'ajustement des conduites relationnelles.
- participe à la mise en œuvre et au suivi des dossiers en vue d'une orientation scolaire ou à destination de la MDPH. Elle contribue aux Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) pour les élèves en situation de handicap.
- peut, si besoin, réaliser des examens psychologiques après rencontre et accord des parents.
- participe au Pôle Ressources.

Le cadre de travail

- Toute intervention commence par une demande d'aide, renouvelée chaque année et analysée en réunion de réseau.
- Puis vient une rencontre avec l'enseignant pour fixer le cadre général d'intervention.
- Les enfants pris en charge par la maîtresse E doivent avoir un PPRE.
- Toutes les interventions auprès des élèves se font sur le temps scolaire.
- Le projet d'aide est spécifique à chaque enfant. Il est élaboré par l'enseignant, les parents et les partenaires extérieurs.
- La confidentialité doit être respectée.
- Pour les interventions en psychologie, une rencontre initiale avec les parents est essentielle. Ce sont les parents qui prennent contact avec la psychologue et non le contraire. Si la demande vient des parents, l'enseignant est informé de leur démarche. Quand elle vient de l'enseignant, celui-ci en invite les parents à rencontrer la psychologue.